

SEANCE DU 10 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le 10 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué en date du 7 juillet 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BORDELET Frédéric, Maire.

Etaient présents : MM BORDELET Frédéric, CHAUVIÈRE Thierry, DOYEN Sébastien, Mme PORTIER Stéphanie, M HEURTEBIZE Alain, HAREAU Laurence, KAPUADI Annie, POUTEAU Maryvonne, GENEST Caroline, MM QUELIER Jean-Yves.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Absents excusés : Mme PERRET Christiane, MM TOURNEUX Jérôme, COQUELIN David, Mme VANKERSSCHAEVER Monique, M BARBÉ Jean-Claude.

Mme PERRET Christiane donne pouvoir de vote à M BORDELET Frédéric

M TOURNEUX Jérôme donne pouvoir de vote à M CHAUVIERE Thierry

Secrétaire : Mme HAREAU Laurence

N° 41.07.14

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

**ADHESION SDEGM
POUR GROUPEMENT
DE COMMANDES GAZ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du SDEGM validant la constitution du groupement de commandes du 20 juin 2014

Le groupement, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée à compter de la notification de la convention ratifiée par l'ensemble des membres constitutifs.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM), Il sera chargé de recenser les besoins et de conduire la consultation d'appel d'offres aux fins de déterminer un fournisseur de gaz naturel

La CAO du groupement sera celle du SDEGM coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, (abstention : 1 voix ; pour : 12 voix)

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture de gaz naturel et de la retournée ratifiée, avec la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune de MOULAY au groupement de commandes ayant pour objet d'identifier un fournisseur de gaz naturel,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement,

DONNE mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les informations relatives aux différents points de livraison directement auprès des distributeurs et fournisseurs (gaz et électricité)

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le

compte de la commune de MOULAY, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

S'ENGAGE à compléter le fichier Excel « fiche de collecte » mise en ligne sur le site internet du SDEGM avant le 15 août 2014. A défaut de cette transmission en temps, l'adhésion ne sera pas prise en compte,

RATIFIE la convention constitutive et de la retourner au SDEGM avant le 15 août 2014.

Affichée le
Visée le

N° 42.07.14

**POSTE DE
RELEVEMENT DE LA
STATION
D'EPURATION**

Monsieur le maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire d'améliorer le poste de relèvement de la station d'épuration en remplaçant le groupe de pompage.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise JOUSSE – CS 20028 – 53101 MAYENNE CEDEX pour un montant de 5 880 € HT soit 7 056 € TTC pour l'amélioration du poste de relèvement de la station d'épuration

Affichée le
Visée le

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET ANS SUSDITS
Le Maire,
Frédéric BORDELET